

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 23 avril 2013

Etaient présents:

Eric MAULIN, Professeur, Christian MESTRE, Professeur, Doyen de la Faculté de Droit, Estelle NAUDIN, Professeur, Jean-Michel POUGHON, Professeur, doyen honoraire, Materne STAUB, Professeur,

Jacqueline BOUTON, Maître de Conférences, Adrien COMPAIN, ATER, Clément COTTIN, Doctorant contractuel, Fabienne GAZIN, Maître de Conférences, Philippe JUHEM, Maître de Conférences, Nicolas NORD, Maître de Conférences,

Astrid HATT, IATSS, Armelle DARBON, IATSS,

Quentin MENIGOZ (AED/Club AES),

Juliette CENSI (AED/Club AES), Laurent JANEL (Médiadroit).

Avaient donné procuration :

Jean Patrice STORCK, Professeur,

Claude FREYMANN, PRAG

Pierre BIHL, Conseil Général du Haut-Rhin, Maître Nicolas BOISSERIE, Alsace Strasbourg Association Nationale DRH, Martine CALDEROLI-LOTZ, Conseil Régional d'Alsace, Maître FORRER, ERAGE,

Inès DONISCHAL (AED/Club AES), Arnaud SCHWEIGKART (AED/Club AES)

Clara KOHL (AED/Club AES),

Elise BURSZTEJN (AED/Club AES), Laure ETIENNEY (AED/Club AES),

Etaient excusés:

Céline PAUTHIER, Maître de Conférences,

Etaient absents:

Dominique d'AMBRA, Professeure, Charles GOYET, Professeur, Olivier JOUANJAN, Professeur, Kévin MAGNIER-MERRAN, ATER,

Sonia KLEISS-STARK, Représentant la CCI., Benoît RAULT, Tribunal de Grande Instance, Jean-Laurent VONAU, Conseil Général du Bas-Rhin,

Martin BONTEMPS, UNEF, Majid KAKHI (Médiadroit), Charline STOLTZ (AED / Club AES), Jessica VALADOUX (AED/Club AES),

Invités permanents:

Présents : Frédérique BERROD, Directrice de la Fédération de Recherche, Léa CONSTANS, Responsable administrative, Raphaël ECKERT, Chargé de mission, Catherine HAGUENAU-MOIZARD, Vice-doyen, Patrice HILT, Vice-doyen, Nathalie RZEPECKI, chargée de mission, Sylvie LACAULE, SCD.

Le Doyen ouvre la séance à 10 heures 10. Il remercie les collègues et étudiants présents en cette période d'examens.

Puis il énonce les procurations et aborde l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil de Faculté du 19 mars 2013

Aucune remarque ou demande de modification n'ayant été formulée, le Doyen propose le procèsverbal au vote.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

2. Calendrier universitaire 2013/2014

Le projet de calendrier soumis à l'approbation du conseil est le résultat d'une concertation avec certains collègues et élus étudiants.

Au semestre 1, il respecte la semaine de vacances en novembre. Il permet d'organiser une vraie semaine de pré-rentrée et de maintenir une semaine de révision avant les examens.

Au semestre 2, une semaine de vacances d'hiver et une semaine de vacances de printemps sont planifiées.

Ce calendrier permet d'organiser la session complémentaire début juillet.

Le Doyen ajoute qu'une telle répartition du calendrier universitaire sera appliquée tant que la Faculté n'aura pas adopté les ECI (Evaluations continues intégrales).

M. MENIGOZ se dit extrêmement satisfait car ce calendrier permet de bien organiser la semaine de pré-rentrée. Il suggère que la dernière semaine de TD pourrait être une semaine de révision avec le chargé de TD.

Mme le professeur Estelle NAUDIN dit qu'il faudra arbitrer entre la suppression d'un thème TD et l'organisation de révisions.

Le calendrier de l'année universitaire est adopté à l'unanimité.

3. Règlements d'examens 2013/2014

Licences DROIT et AES

Mme le professeur HAGUENAU-MOIZARD, vice-doyen en charge des licences, présente les règlements d'examens des licences. Quelques modifications exigées par l'adaptation aux nouvelles maquettes et par l'expérience ont été apportées aux règlements. Ainsi, le règlement de la licence en droit a été adapté à la nouvelle maquette qui offre le choix dans l'UE langue des semestres 5 et 6 entre une langue vivante ou un enseignement disciplinaire en langue étrangère.

Les règlements pour l'année universitaire 2012/2013, applicables pour les inscriptions de septembre 2013, ne permettent pas à l'étudiant de suivre simultanément deux semestres, ce qui pose des problèmes de gestion lors des inscriptions et des problèmes pédagogiques notamment pour les cours annuels. D'où la proposition dans les règlements pour l'année universitaire 2013/2014 de permettre à l'étudiant de s'inscrire dans l'année immédiatement supérieure.

Il n'est pas toujours souhaitable d'utiliser cette possibilité en particulier si peu d'UE sont validées ou si les UE fondamentales ne sont pas validées. Cependant la décision est du ressort de l'étudiant, qui peut être conseillé par les référents d'amphithéâtre et l'équipe décanale.

La compensation annuelle devrait limiter le nombre d'étudiants inscrits simultanément dans deux semestres.

Mme HATT précise que les règlements pour l'année universitaire 2013/2014 s'appliqueront sur les résultats obtenus lors de l'année 2013/2014.

A la demande de Mme HATT, la mention « à titre provisoire » est supprimée à l'article 1.11 car cette mention est dorénavant inutile.

Les règlements des licences Droit et AES sont approuvés à l'unanimité.

Licences professionnelles

Les règlements des licences professionnelles ne faisant pas l'objet de remarques, ils sont proposés au vote et approuvés à l'unanimité.

Masters 1 Droit et AES

Monsieur le professeur Eric MAULIN, vice-doyen en charge des masters, présente les règlements des masters 1. Ce sont les règlements de l'année universitaire 2012/2013 qui sont reconduits, avec l'ajout de l'article 1.5 qui prévoit la réinscription en master 1 pour les seules UE non validées.

Les règlements d'examens des masters 1 droit et AES sont approuvés à l'unanimité.

Double maîtrise « Droits Français – anglais »

Mme le professeur Estelle NAUDIN indique que l'article 3.2 a été corrigé pour supprimer l'ambiguïté qui résultait de sa rédaction.

Le règlement de la double maîtrise « droits français – anglais » est approuvé à l'unanimité.

Masters 2

Les maquettes ayant été adoptées l'an passé, le Doyen propose de faire un vote bloqué.

Mme BOUTON précise que la dénomination du M2 Droit Social est incomplète, l'intitulé exact étant « Droit social interne, européen et international ».

Mme HATT attire l'attention sur la rédaction de l'article concernant les dispenses de stages des M2 GEDD et Commerce électronique. La durée du stage ne peut pas dépasser 6 mois. Cet article sera modifié et tiendra compte de la durée maximale légale des stages.

Les règlements des masters 2 sont soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

4. <u>Création – renouvellement Diplômes d'Université</u>

Création:

Le Doyen fait part de deux demandes de création.

- Diplôme d'université « magistère JAFA » :

La nouvelle maquette qui a été élaborée par M. BAUERREIS, responsable du diplôme, ne correspond pas tout à fait à l'exigence de la Faculté.

Le Doyen, conscient des imperfections, soumet le DU « Magistère JAFA » au vote en l'état, et propose de réunir un groupe de travail les enseignants intéressés.

Le diplôme d'université « Magistère JAFA » est approuvé à l'unanimité sous réserve de modifications.

- Diplôme d'université « Protection des majeurs, Protection des mineurs (2PM) » Ce diplôme est la concrétisation de la convention de coopération entre l'Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social de Strasbourg et la Faculté de droit. Il est ouvert en formation continue. Le diplôme d'université « Protection des majeurs, Protection des mineurs » est adopté à l'unanimité.

Renouvellement:

Mme le professeur HAGUENAU-MOIZARD informe le Conseil de la modification du règlement d'examens du DU Droits européens : la moyenne est ramenée à 10/20 (contre 12/20 lors de la première présentation au CEVU).

M. COTTIN souhaite savoir si ce DU remplit ces objectifs à savoir attirer les bons bacheliers.

Mme HAGUENAU-MOIZARD ne peut pas répondre à cette question précise par manque de recul. Elle confirme cependant qu'il y a énormément de demandes, beaucoup d'étudiants souhaitant poursuivre l'enseignement de deux langues étrangères.

Le Doyen propose d'approuver la liste des DU renouvelés et des droits spécifiques.

Les diplômes d'université en renouvellement et les droits spécifiques ont été approuvés à l'unanimité.

5. Convention IPAG – Faculté de Droit relative aux équivalences

Cette convention permet aux étudiants d'obtenir des équivalences entre la licence et le master 1 « Droit » et la licence et le master 1 « Administration publique ».

La convention est approuvée à l'unanimité.

6. Subvention Association AGORA

Association AGORA

L'Association AGORA organise des conférences et des débats autour du droit et des sciences politiques. Elle sollicite la Faculté de Droit pour une subvention de 800,00 €uros.

Le budget relatif à deux actions transmis par l'association est minimaliste, et fait apparaître que l'association AGORA demande le financement global de ces actions.

La Faculté soutient les associations étudiantes mais n'a pas vocation à les financer. Le Doyen propose donc une aide financière pour soutenir les actions de l'Association AGORA d'un montant de 250,00 €uros à condition toutefois que l'Association AGORA maintienne la planification annuelle de ses conférences.

M. JUHEM ajoute que l'activité de l'association AGORA est entièrement au bénéfice de la Faculté et que l'attribution d'une subvention entre 200 et 300 €uros paraît frileux.

Le Doyen répond que d'autres associations étudiantes organisent des conférences régulières et que le soutien financier doit être identique pour toutes les associations.

Le Doyen propose au conseil de statuer sur une subvention d'un montant de 250,00 €uros, conditionnée à la continuité de la planification des conférences.

La subvention d'un montant de 250,00 €uros est approuvée à l'unanimité.

7. <u>Divers</u>

Le Doyen informe les membres du Conseil que la Faculté est fermée du 8 au 12 mai inclus. Un message de rappel sera envoyé aux enseignants.

M. MENIGOZ informe le Conseil que l'ARES (Fédération Nationale des Associations Représentatives des Etudiants en Sciences Sociales) tiendra son congrès national en octobre à Strasbourg. A cette occasion, 200 étudiants de la France entière découvriront l'UNISTRA.

Mme le professeur Estelle NAUDIN, présidente de la section droit privé, fait part de son inquiétude face à la réduction constante du nombre de postes d'ATER.

Le Doyen répond qu'il insistera sur ce problème dans le cadre du dialogue de gestion. Ce point sera également à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée de faculté prévue courant mai.

Intervention de Mme LACAULE, responsable du département Droit, Economie, Gestion, Sciences Politiques, représentant Mme WOLF, directrice du SCD :

- La bibliothèque de l'IHEE est devenue Bibliothèque des études européennes de l'IEP. Les documents Droits de l'Homme (soit environ 1000 ouvrages) seront transférés à l'Escarpe.
- Une réflexion sur les abonnements 2014 est entamée ; une réunion aura lieu fin mai, avec les collègues de la BNU, pour construire un plan pluriannuel.
- La commission des bibliothèques prévue fin juin sera presque entièrement consacrée au renouvellement des abonnements.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 12h00.

Christian MESTRE

Adopté à l'UNANIMITE le 23 septembre 2013